L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 12 AOUT 1883. Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

Commencé le 29 juillet.

JACQUES DONNÉ.

PAR

JEAN MARCEL.

—Suite—

—Réjouissez-vous, mon père, vos vœux sont satisfaits: me voici converti au mariage. Choisissez pour moi ; vous savez mieux que moi ce qui nous convient à tous deux, à vous une fille dévouée qui double encore l'affection profonde de votre fils, à moi une femme d'humeur égale et douce qui sache supporter, sans en trop souffrir, mon humeur bizarre et chagrine.

Le visage de M. Donné exprima une joie si profonde que Jacques, désormais indifférent pour lui-même aux surprises de sa destinée, se sentit confirmé dans une résolution à laquelle son père prenait un intérêt si vif.

—O Jacques, que tu me rends heureux!

Mais, saisi d'un scrupule tardif, il ajouta:

—Dis-moi, Jacques, c'est bien sérieux ? cette grave résolution, tu l'as prise dans toute la liberté et la maturité de ton esprit? Tu es sûr de vouloir demain encore ce que tu veux aujourd'hui?

—Absolument, répondit Jacques; rien ne peut m'en faire dédire....

—Tu sais, reprit M. Donné, que j'ai toujours souhaité te voir épouser Berthe Mirai. Je me suis même, un peu inconsidérément, je l'avoue, ouvert de ce projet à son père, et j'ai de bonnes raisons de croire que tu seras agréé sans beaucoup d'hésitation par le père et la fille. Demain, j'irai faire ta demande, est-ce trop tôt?

—Non, fit Jacques; autant vaut tout de suite, puisque ce doit être.

Le lendemain, M. Donné se rendit, non sans quelque émotion, chez son vieil ami, M. Mirai. Quoiqu'il fût avocat, il avait l'habitude dans la pratique de la vie de sauvegarder les précautions oratoires, qu'il appelait les précautions inutiles, et plus la situation lui semblait délicate, plus il s'empressait d'aller droit au but afin de diminuer le péril des négociations difficiles.

—Mon ami, dit-il en entrant, je viens vous demander la main de votre fille.

Eu entendant ces mots, M. Mirai eut un mouvement de joie plutôt que de surprise.

—A merveille! répondit-il. Berthe est en âge de se marier, et quoiqu'il m'en coûte de me séparer de ses vingt ans, je suis bien décidé à n'être pas un obstacle à un établissement de son choix. Je l'ai laissée libre, mais je ne serais pas étonné d'avoir surpris le secret de ses préférences. Je vous pas que vous igno-rez que Jacques lui plaît.... Eh bien! le mariage ne lui fait plus peur, à ce beau ténébreux!

—Il en contrairie, il est venu me dire hier tout spontanément qu'il se sentait prêt à faire le meilleur des maris, et il attend avec impatience la réponse que je vais lui porter

—Touchez-là, mon cher ami, fit M. Mirai. Mais il faut que vous voyiez Berthe, afin de donner à Jacques, en même temps que ma parole, celle de ma fille.

Berthe fut prévenue accourut en hâte.

C'était une jeune fille de vingt ans, à qui l'on n'eût pas donné plus de seize.... Petite, fluthe et souriante, elle avait dans les yeux un pétillement de jeunesse et de vie qui mettait autour d'elle un rayonnement de fête. Il semblait impossible de se laisser aller à la tristesse dans son voisinage, tant il y avait de mouvement dans sa personne toute pleine de malice et de grâce, tant il y avait de bonne humeur persistante dans ses allures vives et dégagées, dans le son de sa voix claire et sonore comme un rire d'enfant.

Quand elle se trouva en présence de ces deux messieurs qui avaient pris pour la recevoir un air grave égayé d'un éclair de malice, elle rougit légèrement. Avec la finesse de ses jeunes filles, elle avait vite compris de quoi il s'agissait. Son cœur battait. Elle admirait Jacques Donné plus que tous les jeunes gens qu'elle avait rencontrés; elle ne pouvait nier qu'il l'avait remarquée, mais l'empressement de M. Donné autour d'elle, ses soins quasi paternels, lui avaient semblé un aveu indirect des sentiments de Jacques trop timoré et trop bien élevé pour le lui exprimer lui-même, et, tout en trouvant qu'il était bien à se déclarer, elle avait l'intime espoir que son père parlerait pour lui en jeune.

—Berthe, lui dit M. Mirai, mon vieil ami vient me demander la main pour Jacques; réponds toi-même, ma chère fille.

M. Donné attendait anxieux la réponse de Berthe. Elle se tut quelques secondes, puis lui tendant la main :

—Bien volontiers, dit-elle simplement.

Mais un l'embrasse avec deux grosses larmes qui roulent sur ses joues

Berthe se sentait heureuse et ne le cachait pas. Ses yeux brillaient d'une joie qu'elle ne songeait pas à dissimuler. Nullement romanesque, mais affectueuse et bonne, elle n'avait pas idée de ces entraînements de passionnée qui se mêlent parfois aux attachements légitimes. Elle ne rêvait pas autre chose dans le mariage que l'affection sérieuse et tranquille dont ses parents lui avaient donné l'exemple. Positive, ayant dans l'esprit le goût de l'ordre et de la régularité, elle n'avait un besoin de sécurité et de paix profonde, son idéal était une vie de familiarité et calme, où sa nature bien équilibrée eût trouvé facilement l'emploi d'elle-même.

Elle n'était pas demeurée insensible à l'élégante distinction de Jacques, à sa fierté d'allures, qui contrastait avec la douceur de son regard et de sa voix. Sa réserve discrète, en piquant vivement la curiosité, le rendait plus intéressant que s'il eût sans doute une expansion bruyante et communicative. Tout en lui attirait. Il avait par-dessus tout et sans y penser le don d'une séduction pénétrante et irrésistible. Berthe ne s'y était pas trompée: ce devait être le compagnon le plus doux, le plus facile, le plus fort; elle s'était laissée aller à sa confiance sans la combattre, soutenue par l'estime que son père professait hautement devant elle pour M. Donné et pour Jacques.

Jacques, lui, allait au mariage sans enthousiasme et sans amour. Sa blessure saignait toujo ra. Un abîme s'était creusé en lui que rien ne pouvait combler; sa foi était détruite, ses espérances mortes; il lui semblait qu'il ne survivrait à lui-même, que quelque chose de solennel et d'irréparable avait scindé en deux sa vie, et qu'après avoir épuisé toutes les ressources d'une première existence, il recommençait à vivre, mais avec le regret, avec la nostalgie des promesses de cette vie première. S'il se décidait à se marier en dépit des révoltes de son cœur, c'est qu'il voulait lier si fortement sa vie qu'il mettrait sur ses souvenirs et ses folles espérances un ocean infranchissable. Sa femme ne serait pas sacrifiée à ce ca'cul égoïste. L'aimerait-il d'amour? Non, vraiment, mais cette enfant rieuse et mutine pouvait-elle soupçonner la gravité sainte de l'amour? Ce qu'elle lui demandait, ce n'était nullement une passion, il la lui donnerait sans effort, avec cette bonté qui était si aisée à son âme bienveillante.

Il aurait donc un intérieur, un foyer, des devoirs précis et quotidiens, des enfants peut-être, des affections où il n'entrerait pas une parcelle d'égoïsme, et dans sa vie ainsi pacifiée et réglée, il pourrait faire une large place au travail, peut-être même à la gloire qu'il conquerrait par un labeur acharné. Ce serait le moyen de rappeler son nom à Suzanne et de réveiller en elle le souvenir de cet être si méconnu et si injustement délaissé.

IV

Jacques était marié depuis un an. M. Donné se réjouissait d'avoir mené à bien cette entreprise qui lui était si chère. Son fils avait une femme charmante, vive comme un oiseau, gazouillant tout le jour, vraie fée dans son intérieur, qu'elle avait paré comme au mi jour leurs amours et où tous les goûts de son fils étaient flattés par l'attention la plus délicate et la plus empressée à lui plaire.

Silencieux et calme, Jacques semblait goûter doucement ce bien-être disposé par une main intelligente dont on devinait la présence enveloppante et discrète. A le voir ainsi recueilli, M. Donné pensait qu'il savourait son bonheur avec le silence des âmes profondes qui craignent par une expansion trop vive de porter le trouble dans l'intimité de leurs émotions. Il contemplait se ménage en apparence si aui, et il se disait que leur joie était son œuvre, et c'est à peine s'il donnait un souvenir à Suzanne Valmor, si impitoyablement sacrifiée à ces desseins. Il l'avait qu'en regret; l'heure d'être grand-père tardait trop au gré de ses vœux. Cet intérieur sans enfans était trop grave pour les jeunes mariés, Jacques s'était remis assidûment au travail et il en résultait pour Berthe de longues heures d'isolement que la présence d'un enfant eût utilement et doucement remplies.

Ce n'est pas que Berthe songeât à se plaindre, elle aimait son mari sérieusement, sans folies et sans exigences, trouvant tout naturel qu'il s'absorbât dans ses travaux. Pas portée d'ailleurs à se créer des chimères et des angoisses inutiles, elle ne concevait aucune inquiétude sur une affection qui lui semblait inébranlable.

On était au mois d'août. M. Donné et ses enfans étaient venus s'installer en Normandie, sur une plage à demi déserte, où quelques villas s'enveloppaient coquettement de frais ombrages étendus jusqu'à la mer.

Jacques s'y sentait revivre L'harmonie s'établissait entre ses sentiments les plus intimes et les sensations qui lui venaient du dehors. L'horizon sans limite s'ouvrant sur l'Océan entretenait l'essor de sa pensée, qui ne retombait plus sur elle-même lassée et brisée; le bruit de la mer, de sa grande voix rythmée et renaissante, semblait faire entendre à son âme les arrêts inflexibles d'une fatalité sans appel, et à son cœur le langage sublime d'une douleur persistante, mais résignée. Il voyait avec délices l'infini s'étendre devant lui et comme se matérialiser sous son regard; il puisait dans cette sensation nouvelle une énergie plus grande; il s'étonnait de trouver une volupté secrète aux souvenirs douloureux qui ne le quittaient pas.

Il arpentait tout le jour les falaises qui surplombaient la mer venant asper leur base de ses flots incessants et tumultueux : souvent il s'étendait au-dessus de l'abîme, suspendu entre deux immensités : en haut rien que les cieux, en bas la mer profonde, mystérieuse, inondable. Il se sentait tour à tour attiré par ces deux infinis; lequel l'aurait? L'un est l'autre semblaient guetter leur proie; la mort lui semblait douce, il l'appelait, il eût voulu se dissoudre dans la lumière, s'élever dans l'air comme la brume que le soleil aspire de la mer et qui se rassemble en voiles légère sur le ciel bleu.

Maintes fois inquiets de ses absences prolongées, Berthe et M. Donné parsaient à sa recherche; ils l'apercevaient de loin, tout au bord du gouffre ouvert sous ses pieds, et n'osant l'appeler de peur qu'un mouvement brusque l'y précipitât, ils retenaient leur souffle, étouffaient leurs pas pour ne lui causer aucune surprise, et attendaient que son caprice le décidât à se relever. Lui, les voyant venir, par crainte de leur laisser deviner ce qui se passait en lui, fermait les yeux, semblant dormir sous le berceement du vent et des flots.

Cette grande et sublime nature, que nous n'aimons jamais en vain, opérait merveilleusement en lui. Le calme de l'Océan, qu'aucune tempête ne troublait, la sérénité immuable d'une lumière qui s'étendait également sur toutes choses, mais dont le ciel et la mer s'emparaient avec amour pour lui renvoyer son éclat amorti par la densité colorée de leurs ondes, l'ordre qui enchaînait si merveilleusement le mouvement et la vie de l'univers et dont jusque-là il n'avait jamais pénétré d'une manière aussi intense l'adorable mystère, tout cela l'apaisait en le détachant de lui-même pour le perdre dans l'harmonie universelle. Il eût craint par les révoltes de son âme d'offenser cette paix divine que son âme, éprise de beauté tranquille et souveraine, adorait.

Insensiblement il s'endormait comme un enfant. Tout s'évanouissait en lui comme les contours de l'horizon estompés dans la brume matinale. Il se taisait. La nature prêtait ses voix à son silence, dépassant, en son langage vague et mystérieux, le sens des paroles et insuffisantes, dans leur apparente précision, à traduire le secret des cœurs.

Il se perdait si bien en elle qu'on eût dit l'extase d'un amant aux pieds de sa bien-aimée, extase sans paroles, sans voix, tout intérieure, et qui fait songer à la béatitude du nirvana, où l'être éprouve une volupté donne à se quitter, à ne plus se sentir en lui-même.

Pourtant, il s'était trop habitué à l'activité intellectuelle, il était resté trop artiste pour ne pas essayer de tirer parti de ces impressions débordantes. Dans le jour, il n'y songeait pas. Patiemment passif, il se livrait aux sensations exquises qui l'imprégnaient à son insu d'une poésie vivante. Le soir, quand l'obscurité ne lui permettait plus de voir qu'en lui-même, il se ressaisissait, et, d'un jet, il disait la magie du monde, sa beauté rayonnante et impénétrable, l'ivresse qu'il y avait à s'abandonner à lui, à renfermer en soin des ondes, des quages, à laisser son cœur d'homme retourner à l'argile pour y être pétri de nouveau et refétir une des mille formes plastiques à travers lesquelles la beauté se joue, comme la lumière dans les milles facettes d'un diamant.

Alors les vers jaillissaient de son cerveau enflammé, l'idée apportait le mot, et, sans effort, la poésie coulait de son cœur comme les larmes d'yeux gonflés par la douleur. Ainsi, échappant des bornes étroites de sa personnalité, Jacques se réconciliait avec sa vie, dans laquelle il croyait apercevoir une continuation de la vie universelle. Il n'avait pas trouvé le bonheur intime, personnel, celui qui tient aux satisfactions égoïstes de l'individu; celui-là, il n'y croyait plus, il en avait fait le sacrifice : il ne comptait pas plus à ses yeux que la perle d'écume jetée au rivage.

Mais l'automne approchait et, avec lui, l'heure du départ. Jacques éprouvait un serrement de cœur à la pensée qu'il allait quitter cette plage bénie où il s'était réconcilié avec la douleur, avec la vie, avec lui-même.

Il était dehors le jour et la nuit. Comme un amant qui se voit forcé de quitter une maîtresse adorée, à tout instant il voulait voir la mer. Il lui avait tout dit, elle était le confident fidèle de ses émotions, à la fois le miroir et l'écho de son âme.

Son chagrin, aujourd hui vague et indistincte comme des fantômes, allaient revêtir des formes précises, des noms distincts, des traits connus. Il tressaillait au souvenir de ces chaînes, mais il reprenait courage en songeant que son énergie le porterait, cette fois comme tant d'autres. Il avait une tâche à remplir en ce monde, il ne s'était pas désabusé du sein de la nature pour l'encombrer de sa vie inutile.

Il avait d'ailleurs d'autres motifs de se rattacher à ses devoirs. Il fallait vivre pour son père et pour Berthe. Ils n'étaient ni l'un ni l'autre responsables de ses désillusions; il leur devait tout ce qu'il avait en lui de force et de dévoûment.

Un soir qu'il s'était promené seul, plus longtemps que de coutume, il trouva, en rentrant, la villa qu'il habitait plongée dans l'ombre. Il avait prié son père et sa femme de ne pas l'attendre, afin de ne pas limiter une course un peu lointaine qu'il voulait faire dans la campagne, et il s'était tenu parole en effet, car la pendule de son cabinet marquait minuit quand il y entra.

Son courrier l'attendait sur sa table. Il s'y dirigea machinalement, il y avait plusieurs lettres et un paquet soigneusement cacheté qui renfermait un livre. Il ouvrit d'abord, avec l'inattention qu'il portait aux événements de la vie extérieure, une lettre de faire part bordée de noir, mais soudain il tomba sur un siège comme foudroyé, en proie à l'une de ces crises violentes où l'être atteint les limites de la douleur, où il semble que la vie va se dénouer sous son inexorable pression.

Mme Valmor était morte! voilà ce que lui apprenait cette lettre, cruelle dans sa teneur bannie et brève.

A cette nouvelle, l'amour qu'il avait renoncé pour elle lui remont violemment et désespérément au cœur. Il la revit dans sa grâce délicate et fière. Elle était partie sans qu'il expiât à ses pieds les reproches injurieux qu'il lui avait si brutalement adressés.

Alors, pendant sa tête dans ses mains il se mit à pleurer comme un enfant. Tout le passé rentrait dans son âme. C'était un printemps qui lui jaillissait aux yeux du sein des rafales de l'hiver. Pauvre Suzanne!—Il la voyait pâle et morte sur son lit funèbre, puis lentement descendre sous terre....

Il était tout à sa douleur et n'avait pas vu qu'une lettre également encadrée de noir accompagnait la terrible missive, il la regardait machinalement et sans l'ouvrir; mais une vague idée lui vint que cette lettre pouvait avoir quelque rapport avec l'événement qui l'occupait. Il l'ouvrit alors, courut à la signature.... C'était une lettre de la mère de Suzanne.

En quelques mots brefs et déchirants elle lui parlait de la mort de sa fille. Suzanne avait été enlevée en trois jours par une fièvre cérébrale qui ne lui avait pas permis de se sentir frappée; elle avait perdu connaissance au début de sa maladie et ne l'avait pas reconvrée depuis lors. Parmi ses lettres et ses papiers, sa mère avait trouvé un livre en tête duquel étaient écrite ces mots:

"Ce livre appartient à M. Jacques Donné. Prière à ma mère de le lui remettre."

Jacques, saisi d'une profonde et respectueuse émotion, prit le livre comme s'il eût tenu entre ses mains la main de son amie morte: c'était le journal de Suzanne. Il embrassait toute la période de leur amitié et finissait juste à la date du mariage de Jacques. Il commençait par ces mots:

"Jacques, il ne me suffit pas d'entendre mon cœur me parler de vous tout le jour. L'impossibilité où je suis de le laisser parler à vous-même comme il faudrait pour le soulager m'oblige à lui ouvrir ici l'oreille d'un confident fidèle et silencieux. A vous, Jacques, je oserais dire ce dont je ne vous aime, mais lui confier les rêves d'innocence et de pureté dont j'entonne notre tendresse ne me paraît pas coupable. Plus tard, si Dieu permet que nous nous aimions toujours, je vous donnerai en témoignage d'un attachement profond, et vous unirez aux fleurs du présent le trésor d'un passé tout à vous.—Si je vous quitte, si je pars avant vous,—et que deviendrais je, Jacques, si je vous perdais? — si je vous quitte, ce livre vous sera fidèlement remis par ma mère, comme je le lui demande par ces mots tracés à la première page. Alors il adoucira vos regrets par la certitude que je vous ai bien aimé, et que, dans toute l'honnêteté d'une vie restée pure, j'ai au vouer mon cœur au culte d'une affection unique et dévouée."

A cette lecture, les yeux de Jacques s'agrandissaient comme sous l'impression d'une horreur croissante. Elle l'avait aimé!.... Il est bien vrai qu'il l'avait senti, qu'à certaines heures il s'était abîmé dans la joie profonde de posséder toute son âme,—mais un jour elle s'était repliée sur elle-même et s'était irrévocablement reprise.

Alors, poursuivant avec une angoisse déchirante la lecture du manuscrit, il tournait les feuilles d'une main fébrense, tandis que ses larmes tombaient sur le livre comme une pluie brûlante et pressée.

C'étaient, à chaque page, de nouveaux témoignages de tendresse profonde. Il se sentait revivre, oubliait par instants que Suzanne était morte et se laissait follement aller à la joie de l'avoir retrouvée.

Haletant, il cherchait le secret de cette douloureuse énigme qui avait brisé sa vie et l'avait laissé sans un million des ruines de son cœur. Il arriva à ces mots douloureusement révélateurs :

"Oh! que j'ai souffert, que j'ai lutté et que j'ai vainement combattu pour sauver mon pauvre cœur de ce désastre! M. Donné est venu me redemander la tendresse de Jacques.... Il eût exigé ma vie, mon sang, qu'il ne m'eût rien imposé d'égal à ce sacrifice au dessus de mes forces; ce dont-il m'ordonne Jacques m'est cher? Ah! l'avoir pour ternel est, comme tous les amours, impitoyable.

(*La fin à dimanche prochain*.)

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février; il seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier régié, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera rem s sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenables

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On rénira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître au devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes,:

MME DE STAEL ; SA VIE, SES OUVRAGES.

Pourlles hommes:

PROGRÈS ET MISÈRE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
P. O. Box 3246.

Livres, journaux, etc.—La maison B est fait dans le moment l'ouverture de classes qu'elle a reçues dernièrement de New York, et qui renferment des myriades d'articles tels que livres, portefeuilles, cartes, papier à lettres enveloppes, encres, encriers, plumes, porte-plumes albums, sut-graphes, porte-monnaies, articles se distinguant tous par une originalité et un cachet de bon goût. Par la même occasion la maison a reçu tout un assortiment de livres nouveaux, de vues nouvelles, scientifiques et littéraires. De ces dernières il s'en trouve de fort jolis et portant les signatures de roman ciers. Au juste titre, les plus lus et les plus renommés.

Wagons spéciaux pour les mesmes Allegheny.—L'hôtel connu sous le nom de "Oreson Mountain House," et situé au sommet des monts Allegheny, a été ouvert récemment à ses habitués et au public. La compagnie du Pennsylvania Railroad a ajouté à ses trains-express de jour, entre Jions et Creson, des voitures ouvertes à l'usage des voyageurs qui veulent admirer les incomparables paysages dont est semée cette région montagneuse La nature y est si grandiose qu'elle captive et absorbe l'attention. En fait de points de vue, nous citrons en première ligne le "Hor-seshoe Curve," site qui n'a cédé en beauté pittoresque à aucun de ceux qui attirent en Suisse les touristes de toutes les parties du monde.

Les trains de chemin de fer Louisville et Nashville partant d'ici à 8 h. 22 m. du matin, arrivent à Bienbeville, dans l'Ohio, le matin, de sorte que le trajet de ce dernier point à New York s'accomplit en vi n jour. Or, la région fertile dont nous parlons plus haut est précisément celle qui s'étend de Stenbenville à New York. Les voyageurs [illegible] donc et l'aurore se pluie lumière. Ceux qui ne chargent de dormir qu'une fois pendant tout le voyage, la substitution d'une nouvelle voiture fraîche et propre à celle partie de la Nlle Orléans s'opérant à Louisville, à 3 heures de l'après midi.

TRAITEMENT CURATIF DES MALADIES DE POITRINE et des Affections chroniques des Voies respiratoires.

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD à la CRÉOSOTE VRAIE DU GOUDRON DE HÊTRE et à l'Huile de Foie de Morue BOURGEAUD, Pharm. de 1re cl., Fournisseur des Hôpitaux PARIS, 20, Rue Rambouteau, 20, PARIS

Ces Capsules, les seules expérimentées et employées dans les Hôpitaux de Paris par les Drs de Pauly, Bouchard, Vulpian, Peter, Hardelet, etc., ont donné des résultats si constants dans le traitement de Maladies de Poitrine et des Bronches, que les notabilités médicales de France et de l'Etranger les prescrivent journellement.

VIN et PILULES CRÉOSOTES

ETATS UNIS D'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-trois, et la cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Ont personnellement comparu :

M. MICHEL MUSSON, Président, et M. REPY W. H. WILLIAMS, Secrétaire, du "MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION," une corporation dûment organisée d'après les lois des Etats, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurdite qualité susdite et officielle, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et des résolutions de son Comité de Direction, adoptées à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée, ce jourd'hui, Vendredi Banque des Citoyens, coin Royale et Donaue, dans le but de soumettre et de pr ndre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association; Qu'la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, en vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement vote pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

ARTICLE II.

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou n'pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9. Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire; mais c'est qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment aura le droit de le faire à l'époque que le dépôt subséquente, pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice de ses ayant cause intéressés, que jour du paiement du jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera lumbrisé sur les conditions de la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera remis au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article, sauf les changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux de dit sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes au le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance, sujet à des changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux de dit sommaire.

Section 11.—Quand une contre-assurance sera désirée et effectuée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès de mineur, le remboursement du souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi au section 1 de cet article, le taux des primes sera des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux

TABLE B.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, au cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000	Des polices pour des sommes de $1000 seront payées à ces âges
0 à 1	23.27	11 à 12	27.19	
1 à 2	23.66	12 à 13	28.7	
2 à 3	26.43	13 à 14	112.72	
3 à 4	40.18	14 à 15	132.75	
4 à 5	43.78	15 à 16	152.24	
5 à 6	47.70	16 à 17	193.87	
6 à 7	52.12	17 à 18	247.64	
7 à 8	57.10	18 à 19		
8 à 9	62.91	19 à 20		
9 à 10	69.62	20 à 21		
10 à 11	77.59			

Section 11.—Quand une contre-assurance sera désirée et effectuée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès de mineur, le remboursement du souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi au section 1 de cet article, le taux des primes ser des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait fa re à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux

TABLE B.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur lequelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, au cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000	Des polices pour des sommes de $1000 seront payées à ces âges
0 à 1	22.0	11 à 12	30 83	
1 à 2	23.24	12 à 13	91.87	
2 à 3	25.11	13 à 14	111.55	
3 à 4	37.07	14 à 15	123.42	
4 à 5	40.38	15 à 16	146.99	
5 à 6	43.78	16 à 17	179.27	
6 à 7	47.80	17 à 18	229.34	
7 à 8	52.42	18 à 19	311.41	
8 à 9	57.80	19 à 20	473.24	
9 à 10	64.18	20 à 21	966.09	
10 à 11	71.56			

TABLE D.—Primes annuelles, payables d'avance pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes, sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

Age	Annuellement par $1000	Age	Annuellement par $1000	Des polices pour des sommes de $1000 seront payées à ces âges
0 à 1	30.59	11 à 12	92.44	
1 à 2	39.33	12 à 13	104.31	
2 à 3	41.65	13 à 14	119.38	
3 à 4	43.91	14 à 15	134.76	
4 à 5	46.11	15 à 16	164.79	
5 à 6	51.95	16 à 17	200.92	
6 à 7	56.49	17 à 18	255.19	
7 à 8	61.44	18 à 19		
8 à 9	67.44	19 à 20		
9 à 10	4.24	20 à 21		
10 à 11	82.57			

Section 12.—Que la section 3 de cet article ait pour cent et les primes annuelles nettes, portant intérêt à quatre pour cent (4 0/0) par an, *composé*, de la date du paiement jusqu'à la date de la police ou jusqu'à la mort de l'assuré, avant cette date.

Section 13. Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article, savoir "Les fractions de dollars et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les primes annuelles nettes, et les fractions au dessus de cinquante piastres ne seront comptées pour un dollar, pour les primes annuelles payables en plusieurs versements dans le cas de contre-assurance payable au souscripteur, ou à son substitut, soit pour du décès du mineur, soit avant cette époque

Et les dites compagnies, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déjà signé par les présentes au nom des susdites Cie du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et prononcé et publié les additions et altérations aux réclites faites à l'acte d'incorporation de la dite Association, lesquelles sont incorporées partie de l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux que les présentes pourront ou concernent, savoir:

Et les dites compagnies ont déclarés requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans notre archives et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville de paroisse, ainsi que la loi le requiert.

Dont acte, fait et passé en mon étude jour, mois et an ci dessus, en présence de A. J. Villere et Paul Fournier, de cette ville, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite.

Signé :

MEL MUSSON,
REPY W. H. WILLIAMS,
A. J. VILLERE,
PAUL FOURNIER.
OMER VILLERE,
Notaire.

Je soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, State de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été ce jour enregistré en mon bureau au livre No 226, page 469 et seq.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1883.
EUGENE MAY Conservateur.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse D'ORLEANS.

Je soussigné, Omer Villeré, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour du mois de juin A. D. 1883.
OMER VILLERE, Notaire

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploi avec succès contre les *pâles couleurs, l'Anémie, l'irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit* et les *Douleurs d'estomac* auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le *Copaha* et le *Cubèbe*. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt : Pharm. HUT, 113, r. de Pty-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Ville-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$119,589 40	
Primes maritimes	196,501 02	
Primes de rivières	35,765 19	$352,856 21
Primes acquises en 1881		27,963 19
Total des primes		$380,819 13
A déduire—		
Primes non acquises	$261,117 02	
Primes remboursées	54,502 99	
Réassurances	99,891 88	415,511 89
Primes nettes acquises		$414,427 43
A ajouter, loyer et sauvetage		45,096 18
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$182,792 02	
Pertes maritimes	43,933 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,852 36	
Dépenses générales, commissions, réassurances, taxes, etc.	174,525 26	426,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit du profit et perte	$145,355 10	
Moins dividende de juillet 1882	25,000 00	120,355 10
Surplus		$153,344 00
A déduire—		
Réclamations fixées,